

DECISION

OBJET : BLANZY - Classement dans le domaine public de la Communauté Urbaine LE CREUSOT - MONTCEAU de la parcelle cadastrée section AR n°346.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR n°346, de 892 m², sise GRAND BOIS, sur la commune de BLANZY,

Considérant que la parcelle cadastrée section AR n°346 est en nature de voirie en impasse et n'a pas lieu de figurer dans le domaine privé de la CUCM,

Considérant que cette parcelle doit donc être classée dans le domaine public routier communautaire,

DECIDE ce qui suit :

- de procéder au classement dans le domaine public routier de la Communauté Urbaine de la parcelle section AR n°346, de 892 m², sise GRAND BOIS, sur la commune de BLANZY ;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 7 août 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 août 2024
et publié, affiché ou notifié le 19 août 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized, starting with a large, circular 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized, starting with a large, circular 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.